

au caractère épiscopal : trop de griefs se réunissent ici pour exciter, pour irriter ces prélats et amasser dans leur cœur un fonds d'amertume qui pourra troubler parfois la sérénité de leurs jugements.

Eux qui ont accueilli les idées de 1789, qui ont travaillé aux États généraux à la fondation de la liberté, qui ont fait généreusement, sincèrement, tant de sacrifices à leur pays, qui dans la question de la constitution civile du clergé ont séparé avec tant de soin la religion de la politique, et protesté hautement contre cette qualification de *réfractaires* qu'on avait réussi à leur infliger, comme s'ils étaient des révoltés, les voilà chassés de cette France qu'ils aiment, qui leur doit tant, où ils ont tout, parce qu'ils n'ont pas voulu ajouter à la perte de leurs biens celle de leur honneur et de leur foi. N'est-il point à craindre qu'une telle injustice ne les exaspère au point d'en rendre plusieurs irréconciliables? Nous les avons vus délibérer, voter avec la nation dans tout le cours de l'Assemblée nationale, et prêter serment à la constitution civile. Ne vont-ils pas se repentir d'avoir cru à la liberté, aux temps nouveaux, d'avoir donné leur concours ou du moins leur adhésion à la grande œuvre de la Constituante?

Les évêques ont à peine passé la frontière que déjà ils parlent plus ouvertement de celui qui, après Dieu, leur tient le plus au cœur, du roi. L'archevêque d'Auch écrit de Lès, le 22 juin 1791, qu'on l'accusera peut-être de sortir des bornes de son ministère parce qu'il constate qu'on a « foulé aux pieds le trône et l'autel ». Mais en quoi, dit-il ¹, « ai-je dépassé mon droit? N'y a-t-il donc de cri-

1. « Ne suis-je pas tout à la fois évêque et citoyen? D'autant plus fidèle à mon roi qu'il est plus malheureux, ne dois-je pas retracer aux peuples l'obéissance qu'ils doivent à son autorité, la seule légitime, jusqu'à ce qu'il fait cédée librement, et qu'on ait pu accepter la portion qu'il a pu en céder légalement? Pourquoi ne pourrais-je pas exercer un droit solennellement reconnu à tous les citoyens, mais que l'esprit de parti et la

mes que ceux que l'on commet contre la foi...? Tant qu'on a pu espérer qu'on n'en viendrait pas aux derniers excès contre l'Église et contre le trône, il convenait de garder des ménagements; mais quels nouveaux malheurs nous reste-t-il à craindre? Pourquoi nous taire quand on a tout détruit?... Il faut qu'on sache que de vrais chrétiens ne peuvent approuver une usurpation de quelque genre qu'elle soit. » M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, est très sévère pour Louis XVI qui s'est laissé confisquer par la Révolution. « Au milieu de cette dissolution universelle, écrit-il, notre malheureux maître joue son rôle accoutumé, celui de la nullité. De roi tout-puissant qu'il était, il est devenu le docile instrument des brigands philosophes, et le jour où ils voudront qu'il signe l'arrêt de mort de tous les honnêtes gens de son royaume qui lui sont restés fidèles, il le signera. » Le prélat ajoute qu'il vient de publier un écrit contre « la souveraineté des nations. Je doute, dit-il, qu'on puisse répondre à mes raisons. J'ai fait passer ce petit ouvrage dans presque toutes les cours ¹. » De Maëstricht, l'évêque de Béziers,

persécution n'ont rendu que trop illusoire. » *Collect. eccl.*, XII, 133. — Les mandements des évêques publiés à cette époque parlent assez fréquemment du roi. « Jamais, dit l'évêque de Verdun, le roi n'aura de sujet plus fidèle, jamais la patrie de citoyen plus dévoué que moi. Je m'arrête... Mon cœur s'attendrit en prononçant ces mots sacrés de *roi* et de *patrie*, et les larmes coulent de mes yeux. » L'évêque de Bayeux s'écrit : « Mon roi, pour qui je donnerais ma vie. » L'évêque de Vence dit : « Infidèle à son Dieu, on l'est bientôt à son roi... Retournez à votre Dieu, à votre roi dont l'excessive bonté, méconnue, outragée, subjuguée depuis près de deux années, n'a servi aux méchants qu'à ourdir la trame de leurs complots. » Pour ces manifestations royalistes de l'épiscopat, voir *Collect. eccl.*, I, 450; II, 541, 542; III, 94, 104, 324, 338, 520, 534, 470; IX, 94, 112, 127, 150, 258, 270, 271, 329, 359, 448; X, 160; XII, 223; XIII, 133, 526; XIV, 144. L'évêque de La Rochelle, M. de Coucy, dix mois après l'exécution de Louis XVI, dans la signature d'un mandement, fait suivre son nom de sa qualité de « conseiller du roi en tous ses conseils ». M. de Bernis, coadjuteur du cardinal-archevêque d'Albi, vient d'hériter de son siège à la mort de son oncle. Il voudrait offrir à M. Boyer d'Anti des lettres de grand vicaire. « mais je ne puis, lui écrit-il de Rome, les expédier qu'après avoir prêté mon serment de fidélité ».

1. Il traite les assignats de « torche c... ». Lettre inédite de l'archevêque de Reims, datée d'Aix-la-Chapelle, 13 décembre 1791. — L'évêque de Dax parle (*loc. cit.*, p. 119) du « discours très bête de notre Sire ».

M. de Nicolai, stigmatise « l'infamale Révolution »¹.

Les événements se chargent d'augmenter tous les jours chez les émigrés l'horreur de la Révolution avec les regrets de la Monarchie. On devine la stupéfaction, l'horreur et l'épouvante, que devaient exciter dans leur âme les nouvelles de France, les tragédies sanglantes qui se succèdent de 1792 à 1794. L'évêque de Castres, M. de Royère, écrit de Vich que ces catastrophes lui annoncent « la fin du monde ». Il croit voir dans les attentats de la Révolution « la persécution prédite par un saint et célèbre auteur du *xr* siècle, après laquelle il n'y aura plus que celle de l'Antéchrist ». L'évêque de La Rochelle décrit dans une page éloquentة son dégoût pour une France déshonorée par tant de crimes. Il pense, en plein règne de Robespierre, que son retour dans la patrie est proche, et alors il envoie de Guadalaxara, le 1^{er} novembre 1793, une « lettre pastorale pour préparer son clergé à reprendre son ministère ». — « S'il fut un temps, Nos Très Chers Frères, écrit M. de Coucy, où elle pouvait encore avoir des charmes pour nous, cette patrie qui nous a chassés de son sein et dépouillés des droits les plus sacrés; s'il fut un temps où nous pouvions encore espérer de revoir avec joie cette terre qui nous a vus naître, c'était sans doute avant qu'elle fût arrosée ou plutôt inondée de tant de sang, et qu'elle eût produit tant de forfaits. Aujourd'hui l'horreur que la France nous a inspirée semble avoir étouffé jusqu'au sentiment naturel qui nous y attachait; et l'idée d'y rentrer ne nous frappe que par le spectacle douloureux sur lequel

1. Au-delà de la frontière, les simples prêtres ont, comme les évêques, plus de liberté de langage. L'abbé Traizet, ancien curé d'Ormois, s'était vu obligé de lire dans son église pendant trois longues heures un factum sur la prise de la Bastille. Les meneurs le forcèrent d'endosser l'ornement rouge pour la messe du 14 juillet. Arrivé à Tournai, dans son exil, il se « défait de ce qu'on appelait la cocarde nationale ». Des enfants la ramassent. Étonnés de trouver des prêtres dans des hommes dégénérés, ils leur font la conduite en criant : Vive le roi ! et s'apitoient sur leur infortune. — FABREGAT, *Vie de Mgr Nicolai* (Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 2^e série, t. X). — TRAISET, *op. cit.*, p. 19.

elle nous force de fixer nos regards. A chaque pas que nous y ferons, nous marcherons sur des cendres, des ruines et des cadavres. Partout où nous porterons nos regards, nous rencontrerons des sujets de larmes, d'amertume et de deuil; ici des temples détruits, des autels brisés, les tombeaux violés, les monuments abattus, les statues de nos saints, les croix renversées; ici des familles entières victimes de l'oppression et de l'indigence; là des villes ravagées par le fer et par le feu; ici des martyrs de tout âge, de tout sexe, de toute condition; là le sang du meilleur des rois fumant encore; partout les effets déplorables de la révolte et de la séduction, du schisme et de l'hérésie, de l'impiété et de la fausse et abominable philosophie du siècle, enfin toute la France couverte du crêpe funèbre et devenue comme le tombeau de ses habitants. » Il y a longtemps que de loin nous frémissons « d'entendre le fracas horrible de notre patrie qui s'écroule, et des volcans qui vomissent sur sa surface un déluge de maux, et ce n'est qu'en tremblant que nous songeons à nous en rapprocher. Le mal n'aura-t-il pas encore été plus grand que nous ne l'avons imaginé? et quelle douleur pour nous d'aller compter et reconnaître les têtes, soit innocentes, soit coupables, qui en auront été les victimes! »

On voit que les événements de la Révolution, les crimes, les catastrophes inouïes, dont la nouvelle leur est apportée au loin par les échos de la renommée, bouleversent les exilés. Lorsqu'ils sont un peu revenus de la stupéfaction que leur a causée ainsi qu'à toute l'Europe l'exécution de Louis XVI, leur premier soin est d'adresser à son frère, avec le cri de leur douleur, l'assurance de leur entier dévouement. Le cardinal de Montmorency¹ eut même la

1. « La déclaration de Monsieur, qui prend la régence, étant arrivée, l'archevêque de Tours me l'apporta le soir. Le cardinal de Montmorency, qui est chargé de la notifier aux Français, voulut les assembler dans une cour et la leur lire. On lui a représenté que les Français n'étant pas ici de droit mais de fait, puisqu'il y a un ordre de les renvoyer, cela serait

pensée de faire jurer par tous les évêques présents à Dusseldorf fidélité au régent. Ceux-ci protestèrent que ce n'était pas l'usage. Tel autre prélat, comme l'archevêque d'Embrun, tint néanmoins à envoyer du fond de la Suisse un hommage accompagné d'un serment solennel¹. Du couvent de Montserrat en Espagne, l'archevêque d'Auch, les évêques de Lavaur et de Tarbes protestèrent à la fois de leur douleur et de leur obéissance.

II

Le clergé émigré ne se contenta pas de tonner contre la Révolution et de donner en toute circonstance des gages de son royalisme. Il se laissa entraîner à faire des vœux pour les nations étrangères qui attaquaient notre pays.

imprudent. Il voulait aussi faire prêter un serment. Tous les évêques s'y sont opposés. Jamais, même au sacre, on n'en prête individuellement : tout Français naît sujet. Il y a déjà des partis en France. Les uns approuvent la régence de Monsieur ; d'autres rappellent les droits de la reine. » (*Le Comte de Fersen et la Cour de France*, 1878, 2 vol. in-8, t. II, p. 62. Dusseldorf, 3 février 1793.) — *Ibid.*, p. 61, 27 janvier 1793, Fersen écrit : « Reçu le soir à 10 h. et demie de l'archevêque de Tours les tristes détails de la mort du roi. Quoique j'y fusse préparé, la certitude d'un si affreux attentat renouvela toutes mes douleurs, les souvenirs les plus déchirants se présentaient à mon imagination. » L'évêque de Luçon, dans une lettre du 1^{er} juin 1793, parle d'un parti qui « voulait sauver la reine et la déclarer régente ». Lui est pour Monsieur.

1. « Monseigneur, les véritables François sont abîmés dans la plus profonde douleur, et c'est avec des larmes de sang qu'ils pleurent la mort de leur roi. Il nous étoit donc réservé de voir notre malheureuse patrie mettre le comble à ses forfaits en consommant le plus horrible des parricides. La France n'est plus aux yeux de l'univers qu'un objet d'opprobre et d'effroi. C'est vous, Monseigneur, que la Providence a choisi pour faire cesser nos malheurs. La Religion en deuil, la justice opprimée, l'humanité dégradée, déshonorée, trahie, attendent un libérateur et un vengeur, et l'homme vertueux espère tout de vos vertus. Permettez-moi de renouveler entre les mains de Votre Altesse les promesses que j'avois déjà faites au Monarque infortuné, qui cause aujourd'hui nos regrets et nos larmes. Oui, je jure de maintenir de toutes mes forces, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, les droits du Trône et de l'Autel. Ce serment est digne d'un chrétien et d'un sujet fidèle. Ceux qu'ont ordonnés nos Assemblées de brigands ne peuvent se prêter que dans l'enfer. » L'archevêque-prince d'Embrun. Lausanne, 26 février 1793. Archives aff. étr., *loc. cit.*, vol. 588, pièce 42. — La lettre des évêques réfugiés à Montserrat est conçue en termes aussi chaleureux. *Ibid.*, pièce 40.

Nous savons que Louis XVI, que la reine, poussés à bout par les exigences, par les entreprises de la Constituante contre le pouvoir royal, en étaient venus, après la constitution civile du clergé, à un malheureux pessimisme, le roi signant aveuglément tous les décrets qu'on lui présentait, sous prétexte qu'il manquait de liberté, et plaçant désormais toute son espérance dans l'intervention de l'étranger¹. Quelle tentation pour les évêques exilés, qui mettaient le bonheur de la religion et de la patrie dans le maintien, dans la restauration de la royauté, de faire des souhaits pour la coalition qui devait, soit délivrer Louis XVI, soit rouvrir aux descendants de saint Louis et à eux-mêmes les portes de la patrie ! La correspondance de ces prélats ne permet pas de douter que les vœux, que le cœur de la plupart, n'aient été avec les armées du dehors, avec la Vendée, contre les troupes républicaines. L'évêque de Saint-Claude parle de la *furibonda nazione* ; l'archevêque de Cambrai, prince de Rohan, des « féroces Français » ; l'évêque du Puy, des « brigands français ». Ce dernier écrit le 15 octobre 1792 : « On a lieu d'espérer de bonnes nouvelles des armées combinées ; les Prussiens et les Espagnols se font un peu attendre. » Déjà, une année auparavant, l'évêque de Noyon, M. de Grimaldi, transmettait au cardinal secrétaire d'État une lettre datée de Paris, où on lisait : « L'opinion qui paraît la plus sage fixe le terme de notre délivrance et de l'abominable tyrannie qui pèse sur nous à la fin de juillet ou au commencement d'août (1791). » C'était trop se presser. En 1794, l'évêque de Clermont ne sait « par quelle fatalité l'armée impériale a abandonné le Brabant à la férocité des Français rebelles² ». La longue correspondance de l'évêque de Carcassonne nous fait assister, en quelque sorte jour par jour, aux espoirs, aux craintes, aux déceptions et aux retours

1 Cf. Émile OLLIVIER, 1789 et 1889.

2 THEINER, I, 329; II, 66, 102, 107, 246.

de confiance de ce prélat. « Ceci ne peut pas durer », écrit en 1791 M. de Vintimille. Il ajoute quelques semaines plus tard : « Mes espérances augmentent. Il n'y a que l'immobilité du roi qui me fait embarras. Tout le reste va bien. » Tout à coup le faux bruit de l'heureuse fuite de Louis XVI exalte l'attente de l'évêque de Carcassonne. La nouvelle est démentie. M. de Vintimille en éprouve un grand découragement. « Je suis, s'écrie-t-il, aussi las de vous donner des espérances que je le suis moi-même d'en prendre. Tant que le roi sera en prison, nous serons tous à l'hôpital ; si tant est qu'on nous laisse la peau sur les os. » Mais il était trop tôt, en 1791, pour désespérer ainsi. Il y a simplement « un retardement qu'on dit devoir être très court », moins court que ne le pensait M. de Vintimille, car il écrit quelques jours après : « Nos destinées sont tellement dans le nuage qu'un ange descendu du ciel aurait peine à débrouiller ce chaos. » L'évêque de Carcassonne est trop impatient. Il y a un an à peine qu'il a quitté son diocèse, et il voudrait déjà rentrer en triomphateur. Mais voici des gages sérieux d'un prochain revirement. Nous sommes en 1792, la coalition prend corps. Vintimille énumère avec complaisance les puissances qui se liguent ; le roi d'Espagne lui-même doit, dit-on, en être. « C'est beaucoup, dit le prélat avec sa verve habituelle, que l'Espagne se soit enfin fait connaître. Quoique constamment et parfaitement bien intentionnée, elle avait été comme une vierge timide qui, dès qu'on la regarde, se retire. » Hélas ! les victoires des armées françaises vont se charger de mettre ces assurances à néant. La correspondance de l'évêque de Carcassonne se poursuit, et nous renvoie l'écho de tous les sentiments que font éprouver au prélat les événements de cette prodigieuse Révolution. C'est un besoin du cœur humain de ne point se fermer à l'espérance. « Patience et courage ! nous ne sommes pas encore tout à fait morts », s'écrie M. de Vintimille ;

et alors vient encore pour la vingtième fois la pompeuse énumération des forces coalisées qui doivent enfin réduire les farouches jacobins. Tout cela mêlé, chemin faisant, de quelque vigoureux coup de boutoir contre les auteurs de la Révolution, contre Necker, par exemple, « cet enchanteur des bons et utiles pasteurs (les curés), qui, menacé par les paysans de Coppet, et je crois même assailli, s'est retiré à Genève où il prêche sans doute toutes les vertus, après avoir commis tous les crimes ». Toujours quelque déception nouvelle suivie d'un moment de découragement qui fait dire : « Il est temps que cela finisse », et toujours l'espoir qui surnage. « Plus de choses se croisent et se compliquent que vous n'avez de cheveux sur la tête, écrit Vintimille à son correspondant. L'été découvrira bien des secrets et des mystères ¹. » Mais l'été, l'hiver, les saisons, les années s'écoulent sans amener les victoires annoncées par les émigrés, sans leur ouvrir les portes de la patrie. « Nous sommes toujours dans l'attente de quelque chose de nouveau qui ne vient jamais », dira après six ans d'exil l'archevêque d'Auch.

L'évêque de Laon était d'avis qu'il fallait tout faire et pousser à l'action ses amis, ses proches, pour vaincre la mauvaise fortune et hâter la délivrance. Homme de l'ancien régime, ne concevant guère la France que comme il l'a toujours connue, il appelle de ses vœux et veut aider de ses efforts le retour au passé. Cet Elzéar de Sabran qu'il a vu grandir, qu'il aime si tendrement, s'amuse à jouer devant l'aristocratie de Vienne des comédies de sa composition. L'évêque de Laon s'en indigne. « Il n'est pas décent, écrit-il à M^{me} de Sabran, le 1^{er} septembre 1792, de faire usage de talents qui ne peuvent qu'amuser la société, et qui ne doivent jamais marquer dans un homme destiné à toute autre chose. » La place d'un gentilhomme n'est

1. Cf. *Mgr de Vintimille d'après sa correspondance*, p. 29-68.

point sur les planches du théâtre, mais à l'armée de Condé. Et alors l'évêque envoie lettre sur lettre, accumule argument sur argument, fait appel à l'honneur, invoque l'exemple d'enfants, de vieillards enrôlés sous la bannière de l'émigration, pour vaincre les hésitations d'Elzéar, retenu loin des camps par la tendresse de sa mère ¹.

La longue correspondance de M. de Mercy, évêque de Luçon, reflète toutes les émotions que les événements apportent à son cœur, tantôt la joie quand la fortune paraît favorable à la restauration, plus souvent la déception et la tristesse quand elle est contraire. A tel moment, toute l'espérance vient de la Vendée. M. de Mercy est fier d'être l'évêque d'un diocèse vendéen, et il énumère avec complaisance les progrès et les victoires de l'armée royaliste. Il voit quarante départements qui se séparent du gouvernement révolutionnaire. « La Convention tremble, dit-il, si elle pouvait, elle fuirait. » Quant à lui, il croit rentrer au milieu de ses ouailles. En juillet 1793, il écrit : « J'ai déjà préparé ma lettre pastorale et mon mandement. » Hélas ! il ne pourra pas le lire encore dans la chaire de sa cathédrale. Dès le mois de janvier 1794, que de mécomptes ! « Nous avons grand besoin de consolation, s'écrie le prélat, car nous avons été bien accablés de la reprise de Toulon par les régicides le 18 décembre ; c'est une chose incompréhensible, mais trop sûre... Je crains que la contre-révolution ne soit encore longtemps à faire... Si l'espoir que nous donne la Vendée s'évanouissait, cela nous rejeterait bien loin. » Mais voilà l'Europe qui cause encore plus de déceptions que la Vendée. « Nous sommes, dit le prélat en 1795, tout étourdis de la paix que le ministre de l'Espagne a signée à Bâle avec la République française. » Une année plus tard, c'est pis encore. « Si cela finit par une paix générale qui reconnaisse la République, notre

¹. Cf. Pierre DE CROZE, *Le comte Elzéar de Sabran et ses papiers inédits. Correspondant du 10 janvier 1894.*

malheur, écrit M. de Mercy, sera consommé ; nous aurons perdu notre roi, et il est à craindre que la religion n'éprouve un dommage effrayant de sa défaite ¹. »

III

L'histoire ne saurait excuser cette connivence avec l'étranger, ces vœux pour les armées coalisées, qui impliquaient la défaite et peut-être, comme conséquence, le démembrement du pays. Aucun crime de la patrie ne doit armer contre elle le bras de ses enfants. Les exilés le sentaient bien. « Hélas ! s'écrie l'un d'eux, pourquoi sommes-nous réduits à désirer la perte de nos frères de France ² ! »

Il y avait dans la conduite des émigrés des circonstances atténuantes. Dans l'ancien régime on s'inspirait volontiers de cette maxime : « La patrie est là où est le roi. » La Révolution n'avait pas encore dégagé avec une singulière puissance l'image d'une France, d'une existence nationale indépendante de la destinée des Bourbons. Le pays s'était à ce point incarné, absorbé dans la royauté, que pour la noblesse le patriotisme semblait être attaché moins au sol qu'à la famille royale. Au xvii^e siècle, l'exemple de la Fronde, de Turenne, de Condé, montre que l'amour de la patrie fut compris parfois d'une façon bien étrange. Les protestants exilés par la révocation de l'Édit de Nantes combattirent avec acharnement contre la France. Six cents gentilshommes huguenots français formèrent la garde de Guillaume III, roi d'Angleterre.

De tels exemples ne pouvaient justifier une lutte armée

¹. *Lettres inédites de M. de Mercy.* — Les déceptions des émigrés laïcs n'étaient pas moins vives. Après l'échec de Brunswick, Fersen écrit (18 octobre 1892, II, 49) que « plusieurs se sont cassé la tête de désespoir ».

². Cf. LOTH, *op. cit.*, p. 415.

des émigrés contre leur pays. Mais on peut dire à leur décharge que la royauté, dont ils poursuivaient le rétablissement par tous les moyens, leur semblait absolument nécessaire à la France. Il faudra du temps, il faudra l'apparition d'un génie capable de tenir la place du roi pour accrédi-ter l'opinion que peut-être on pourrait se passer des Bourbons. A voir, par exemple, l'importance que Mesdames de France ont à Rome, à voir la joie que montre Pie VI à la fausse nouvelle de l'évasion de Louis XVI, les larmes qu'il verse à sa mort, la déclaration, faite en son nom par son ministre, que « Sa Sainteté est prête à partager jusqu'à ses dernières ressources avec les défenseurs de la religion *et du trône* ¹ », on s'explique que le cœur, que les vœux de l'épiscopat français exilé aient été avec l'Europe du côté de la monarchie contre la république.

Ajoutons que ces prélats auraient repoussé avec horreur toute pensée de démembrement de la France par l'étranger. Certes, les nations coalisées n'avaient pas pris les armes avec des intentions pures. Tous les historiens ² ont redit les appétits de ces gouvernements qui, dans la campagne de 1792, défendaient moins la cause de Louis XVI que la leur. L'Autriche convoitait la Lorraine, la Prusse guettait la Franche-Comté, tandis que la Russie profitera de la circonstance pour étendre définitivement la main sur la Pologne. « Pas un de vous, Alsaciens, je le sais, ne se refusera au bonheur d'être Allemands », disait un général à ces Impériaux qui plantaient sur les routes par eux occupées des poteaux aux aigles d'Autriche. Point n'est besoin de rappeler avec quelle dignité altière Louis XVIII écarta toujours ce qui aurait pu paraître une adhésion même lointaine au démembrement de son

1. THEINER, II, 176, 177, 586.

2. Nous renvoyons sur ce point à l'ouvrage capital de M. Albert SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, 1885-1892, 4 vol. in-8.

pays. La petite cour de Vérone bondit devant toute proposition de ce genre. A la suite de la nouvelle que les Anglais menaçaient Toulon, le prince avait parlé de courir au secours de ce grand port avec une résolution que ne lui pardonnèrent pas les envahisseurs.

Sur ce point le cœur des émigrés battait à l'unisson de celui de leur roi. Le malheur des temps voulut que ces Français, qui brûlaient d'amour pour la France, aient paru parfois agir en ennemis de la France. L'un de ces proscrits pressent l'accusation et la discute. Il nous présente, par exemple, plus d'un millier de compatriotes, et parmi eux beaucoup de prêtres, enfermés dans Maëstricht quand Miranda vient l'assiéger avec l'armée républicaine. Miranda a juré de massacrer impitoyablement tous les Français qu'il rencontrera dans la ville. Les femmes savent qu'elles ne seront pas plus épargnées que les hommes. Quel parti prendre? Fera-t-on un crime aux assiégés de chercher à sauver leur vie en repoussant l'agresseur? « Ils n'attaquèrent pas, on les attaqua. » Malgré l'extrême péril, les ecclésiastiques ne prirent pas les armes et se contentèrent de travailler aux fortifications. Quand l'assiégeant se retire devant le prince de Cobourg, c'est un délire. « Des femmes de qualité traversaient des files de soldats, en courant, pour arriver jusqu'au général, versaient des larmes d'attendrissement, et, ne pouvant atteindre jusqu'à son visage, jusqu'à sa main, baisaient affectueusement ses bottes couvertes de poussière. *Il est si doux de n'avoir pas été égorgé!* » A Jersey, la même question se pose sur la fausse nouvelle de l'attaque des patriotes. On parle d'obliger les prêtres réfugiés à porter les armes. Les événements viennent mettre ainsi en lutte chez les exilés deux sentiments bien puissants : le patriotisme et le souci de leur propre conservation. Ils en souffrent cruellement. « Qu'il était amer, qu'il était déchirant, dit l'un de ces proscrits, de fuir ainsi des compatriotes à